

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 5 juillet 2017

Le projet de procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2017 ci-annexé, est soumis aux membres du Comité Syndical.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Comité Syndical du 25 octobre 2017

Projet de procès-verbal de la séance du 5 juillet 2017

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le mercredi 5 juillet 2017 à 10h dans les locaux du Centre de Formation d'Apprentis à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 22 mars 2017**
- 2. Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances**
- 3. Adhésion à l'Etablissement public Loire de la Communauté de Communes « Riom Limagne et Volcans »**
- 4. Présentation de l'édition 2016 du Rapport d'activité annuel**
- 5. Inspection 2016 du barrage de Villerest**
- 6. Retour d'expérience sur la gestion des inondations de mai-juin 2016**
- 7. Message de solidarité suite aux inondations de juin 2017 en Haute-Loire**
- 8. Avancement de la co-construction du projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour les ouvrages de protection contre les inondations**
- 9. Structuration de la maîtrise d'ouvrage à l'échelle du SAGE Haut-Allier et sur le territoire du SAGE Cher amont**
- 10. Avis sur le projet de plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne**
- 11. Participation au projet « Demain, Eaux et Climat » dans le cadre du programme européen LIFE**
- 12. Valorisation énergétique du site de Naussac — Etude du potentiel géothermique**
- 13. Renouvellement de l'adhésion à la charte Natura 2000 « Gorges de la Loire aval »**
- 14. Subvention « Patrimoine »**
- 15. Décision modificative n°2 pour l'exercice 2017**
- 16. Gestion du personnel**

17. Point d'information sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et sur le projet de SOCLE

18. Questions diverses

Etaient présents ou représentés

DEPARTEMENTS

M. Patrick BAGOT	Cher
M. Fabrice BOIGARD	Indre-et-Loire
M. Jean-Paul BOISNEAU	Maine-et-Loire
Mme Carole CHENUET	Saône-et-Loire
M. Christian CHITO	Allier
M. Louis DE REDON	Loir-et-Cher
Mme Christiane JODAR, représenté par M. Sylvain DARDOULLIER	Loire
M. Gérard MALBO	Loiret
Mme Nadine RIVET	Haute-Vienne
Mme Nathalie ROUSSET	Haute-Loire

VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

M. Jean-François BARNIER, représenté par M. Jean-Pierre BERGER	St-Etienne Métropole
M. Jacques CHEVTCHENKO	Tours Métropole Val de Loire
Mme Isabelle DEVAUX	Saumur Val de Loire
M. Daniel FRECHET	Roannais Agglomération
Mme Djamila KAOUES	Vierzon
M. Rémy VIROULAUD	Limoges

SICALA

M. Christian BARLE	Nièvre
M. Fabien GENET, représenté par M. Georges BORDAT	Saône-et-Loire
M. Jean-Claude MAIRAL, représenté par M. Jean-Paul BOUGEROL	Allier
M. Jean-Pierre REZÉ	Indre-et-Loire

Délégations de vote

M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire) à M. Georges BORDAT

M. Christian DUMAS (Région Centre-Val de Loire) à Mme Djamila KAOUES

M. Benoit FAUCHEUX (Région Centre-Val de Loire) à M. Christian BARLE
Mme Cécile GALLIEN (SICALA de la Haute-Loire) à Mme Nathalie ROUSSET
Mme Chantal GIEN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à Mme Carole CHENUET
M. Jérémie LACROIX (Conseil départemental de la Loire) à M. Fabrice BOIGARD
M. Jean-Claude LEBLANC (Tours Métropole Val de Loire) à M. Jean-Pierre REZÉ
M. Pierre-Antoine LEGOUTIÈRE (Montluçon) à M. Jean-Pierre BERGER
Mme Catherine LHÉRITIER (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Louis DE REDON
M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Jacques CHEVTCHENKO
M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère) à M. Jean-Paul BOISNEAU
M. Claude RIBOULET (Conseil départemental de l'Allier) à M. Christian CHITO
M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Rémy VIROULAUD
Mme Bernadette ROCHE (Conseil départemental de l'Ardèche) à M. Sylvain DARDOULLIER
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme) à M. Patrick BAGOT
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET

Excusés

Mme Stéphanie ANTON
M. Jean-Luc BERGEON
Mme Jocelyne BOUQUET
M. Pierre BROSELLIER
Mme Andréa BROUILLE
Mme Frédérique COLAS
M. Jean-Jacques CORSAN
M. Christian COUTURIER
Mme Jennifer DA SILVA
M. Jean-Louis DEMOIS
M. Alain DESSERT
M. Bruno DURAND
M. Thierry GAILLARD
M. Laurent GERAULT
Mme Françoise HAMEON

M. Freddy HERVOCHON
M. Alain HERTELOUP
M. Michel JOUBERT
M. Didier LAVILLE
M. Pierre LEFORT
M. Bruno LIANCE
M. Luc-Jean-Jacques LOPEZ
Mme Aurélie MAILLOLS
M. André MARCHAND
M. Louis-François MARTIN
M. Sylvain MATHIEU
M. Jean-Claude MORIN
M. Simon PLENET
Mme Nathalie POIRIER
M. Éric PROVOST
Mme Chantal REBOUT
Mme Dominique SARDOU
Mme Anne VERIN
Mme Marie-Thérèse VIALLE
M. Jean-Pierre VIGIER

Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services
M. Thanh-Son NGUYEN, directeur de l'exploitation et de la prévention des risques
M. Benoit ROSSIGNOL, directeur du développement et de la gestion territorialisée
M. Renaud COLIN, directeur-adjoint du développement et de la gestion territorialisée
Mme Maude GONZALEZ, directrice administrative et financière
M. Mamy TOMBOZAFY, chef du service des barrages de Villerest et de Naussac
M. Pierre PHILIPPE, chef du service prévention des inondations
M. Laurent BOISGARD, chef du service aménagement et gestion des eaux

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

17-55-CS Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 22 mars 2017

- 17-56-CS Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances
- 17-57-CS Adhésion à l'Etablissement de la Communauté de Communes « Riom Limagne et Volcans »
- 17-58-CS Accroissements temporaires d'activités au sein du service aménagement et gestion des eaux
- 17-59-CS Avis sur le projet de plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne
- 17-60-CS Participation de l'Etablissement au projet « Demain, Eaux et Climat » dans le cadre du programme européen LIFE
- 17-61-CS Valorisation énergétique du site de Naussac - Etude du potentiel géothermique
- 17-62-CS Renouvellement de l'adhésion à la charte Natura 2000 « Gorges de la Loire aval »
- 17-63-CS Attribution d'un financement à l'Association Cumulus - Festival Format Raisins
- 17-64-CS Décision modificative n°2 du budget principal 2017
- 17-65-CS Décision modificative n°2 du budget annexe « exploitation des ouvrages » 2017
- 17-66-CS Création d'un poste permanent d'ingénieur territorial

INTERVENTION DE M. FRECHET

Mesdames, Messieurs, merci d'avoir répondu à notre invitation. Je crois qu'on a bien fait de faire la réunion le matin. J'ai peur que cet après-midi il fasse un peu chaud dans cette salle.

Comme je vous l'avais dit, on essaie de concilier les Comités Syndicaux de l'EPLoire et les Comités de Bassin, de façon pour ceux qui sont un peu loin à rentabiliser, comme on dit, le voyage et à perdre le moins de temps possible en trajets. Cela fait quand même un aller-retour de gagné donc c'est important.

Je salue la présence de M. Martin GUTTON, directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 22 mars 2017

On commence par l'approbation du procès-verbal de la dernière séance, donc du 22 mars 2017.

Est-ce qu'il apporte des questions ? Pas de vote contre, pas d'abstention ?

Je vous remercie.

2. Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances

On va commencer par actualiser la liste des membres de l'Etablissement, du fait :

- Tout d'abord, de la représentation-substitution de la Communauté d'Agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire, qu'on appelle la CARENE, à la ville de Saint-Nazaire. Le nouveau délégué titulaire est M. Eric PROVOST (absent ce jour), que vous voyez à l'écran.

- Ensuite, de la transformation de la Métropole de Tour(s)Plus en Tours Métropole Val de Loire, donc on ne dira plus Tour(s)Plus mais Tours Métropole Val de Loire.

- Enfin, du remplacement de Madame Edith PERRAUDIN par Madame Carole CHENUET, que je salue, pour le Conseil départemental de Saône-et-Loire.

Donc on actualise la liste des membres et la composition des instances.

Je pense qu'il n'y a pas de questions, pas de votes contre, pas d'abstentions.

Je vous remercie.

3. Adhésion de l'Etablissement Public Loire de la Communauté de Communes « Riom Limagne et Volcans »

Comme vous le savez, on a de plus en plus de demandes d'adhésion. J'attire votre attention sur le fait que « Riom Limagne et Volcans » regroupe quand même 31 communes, s'étendant sur un territoire de 400 km² au nord du département du Puy-de-Dôme, avec une population de plus de 67.000 habitants. L'Etablissement public de coopération intercommunale est présidé par M. Frédéric BONNICHON, maire de Châtel-Guyon et conseiller régional d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Bien sûr, je vous propose d'accepter cette demande. Simplement, avec les statuts, il y a des délais incompressibles. Chaque adhérent aura 3 mois pour délibérer. S'il ne délibère pas, cela vaut acceptation. Un arrêté sera ensuite pris par le représentant de l'Etat. A ce moment-là, le délégué pourra venir siéger. Il pourra déjà venir entretemps mais il n'aura pas participer au vote.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette demande d'adhésion ?

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

4. Présentation de l'édition 2016 du Rapport d'activité annuel

Madame ASSELIN, je vous laisse la parole.

INTERVENTION DE MME ASSELIN

Merci M. le Président.

Je vais donc vous présenter le rapport d'activité 2016.

Il se compose d'un livret retraçant l'essentiel des interventions ayant marqué l'année 2016. Le spécimen qu'on vous remet aujourd'hui sera complété d'une *Webkey* qui vous permettra de vous connecter automatiquement au catalogue numérique interactif de 90 pages.

Au sommaire de ce livret, vous le verrez sur le diaporama, nous pouvons retrouver :

- les faits marquants ;
- le mot du Président ;
- bien évidemment les missions que sont l'exploitation des ouvrages, la prévention et la réduction des risques inondation, l'aménagement et la gestion des eaux, la stimulation de la Recherche, du Développement et de l'Innovation, et la valorisation du patrimoine

Nous vous livrons également dans ce livret le résumé des éléments budgétaires.

A la lecture de ce rapport, vous pourrez retrouver une transcription complète et fidèle des diverses réalisations de notre Etablissement en faveur du développement durable du bassin de la Loire et ses affluents, qui démontre une nouvelle fois sa capacité à intervenir comme facilitateur et ensemble pour des actions dépassant les intérêts à agir propres à chaque collectivité.

Je vous propose de détailler un peu plus les faits marquants que nous avons retenus pour l'année 2016. Ils sont au nombre de 9 :

- Tout d'abord, votre élection, M. le Président ;
- La commémoration de la crue de 1866, qui a donné lieu à bon nombre d'actions de communication ;
- La vérification de l'opportunité d'un projet d'aménagement d'intérêt commun pour les ouvrages de protection, qu'on appelle plus couramment de PAIC - vous allez en reparler encore aujourd'hui ;
- La gestion de l'étiage pour les ouvrages de Naussac et Villerest - nous y reviendrons ;
- La tenue de la première édition de DiSCo'Loire : une journée de dialogue permettant

l'intégration des sciences comportementales dans la gestion de l'eau et des risques associés ;

- La tenue de 4 ½ journées *Loire et affluents, l'innovation au service du bassin*, qui font se rencontrer chercheurs et gestionnaires ;
- La gestion de la crue par le barrage de Villerest en novembre dernier ;
- L'organisation de 4 réunions territorialisées sur la thématique GEMAPI sur les territoires des SAGE portés par l'Etablissement, réunions qui ont rassemblé au total à peu près 200 participants ;
- Et enfin la participation aux ateliers Prévirisq et Floodrisk qui ont eu lieu l'hiver dernier à Lyon, notamment avec notre présence sur un stand.

Pour rentrer un petit peu plus dans le vif du sujet, j'ai pris pour exemple le chapitre « Exploitation des ouvrages ».

Chaque chapitre est composé de 2 parties :

- dans la 1^{ère}, on fait état des principales actions par rapport à l'intervention ;
- dans la 2^{ème}, on fait un zoom sur un événement plus particulièrement.

Concernant l'exploitation des ouvrages :

Nous avons en 2016 déstocké 99 Mm³ d'eau des retenues de Naussac et Villerest, pour assurer le soutien des débits de l'Allier et de la Loire. Cet étiage peut être qualifié de modéré ; il n'a donc rien à voir avec celui de 2015 qui était un des étiages les plus longs.

Ensuite – je vous en ai parlé tout à l'heure, le barrage de Villerest a rempli complètement son rôle d'ouvrage écrêteur de crue puisque, en novembre, il a diminué de 200 m³/s le débit de la Loire jusqu'au bec d'Allier. Et donc, la colonne de droite dans le livret fait un zoom sur cet événement et explique plus en détail le déroulé de la gestion de cette crue.

Enfin, vous pouvez retrouver aussi la restitution des premiers résultats des études d'adaptation du mode de gestion des ouvrages face aux effets du changement climatique à échéance 2065.

Ce rapport devrait être en ligne d'ici quelques jours, sur notre site Internet, et diffusé également par voie postale.

Je vous remercie.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien. Cette formule très concentrée est très intéressante. C'est bien d'avoir le rapport en entier mais un petit pense-bête est quand même très intéressant, cela permet de l'avoir pas trop loin de nous et d'avoir les chiffres principaux. Donc c'est une très bonne initiative parce que quand on a des bouquins qui font 30 ou 40 pages, on les laisse sur le bureau, tandis que ça, on peut l'avoir avec nous et ça nous permet d'avoir les chiffres importants et montrer les actions principales qui sont faites.

Donc une année 2016 encore riche en événements, comme vous l'avez dit, avec la gestion de la crue de novembre au barrage de Villerest. Ce que je me plais à dire, c'est que même nous à Roanne, on est à 5 km du barrage de Villerest et on a rien vu. Quand j'ai dit ça au comité de Roannais Agglomération, ils m'ont regardé avec des grands yeux en disant « *mais pourquoi, il y a une crue ?* ». On ne s'était vraiment aperçu de rien. Ce qui veut vraiment dire que le travail qui a été fait au niveau de l'Etablissement est vraiment de qualité et c'est important. Mais il ne faut pas oublier quand même, il faut garder la mémoire, sur les risques de crues parce qu'on oublie un petit peu ça et le jour où on aura une crue sévère, les gens ne vont pas comprendre. Il y a aussi un gros travail de communication que l'on fait pour rappeler la mémoire et c'est pour cela aussi que la commémoration de la crue de 1966 est là aussi pour cela, pour se rappeler aux bons souvenirs.

INTERVENTION DE M. EUDE

Par rapport au communiqué de presse qui a été distribué en lien avec l'évocation de la gestion de l'épisode de novembre 2016 : les chiffres fournis dans le communiqué sont bien réels. Aujourd'hui, en 2017, c'est 475 tonnes de flottants qui ont été retirés, pour un montant de l'ordre de 150.000 €. Ce n'est pas pour faire plaisir ni pour faire joli, mais simplement parce que les flottants, par définition, sont de nature à limiter les capacités d'intervention de l'ouvrage en gestion opérationnelle. Ce sont des chiffres que l'on pense important de rappeler pour mieux apprécier de quoi il s'agit. Pour autant, je le répète, ce n'était qu'un événement, certes important, mais sans commune mesure avec des épisodes de référence que sont les crues du XIX^e siècle. Le présent rapport a pour vocation de montrer que le fonctionnement de cet ouvrage appelle en gestion courante, et en gestion un petit peu plus particulière, certains moyens qui sont, j'allais dire, incompressibles.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Et d'ailleurs, par rapport à ce communiqué de presse, je me plains officiellement auprès de la chambre d'agriculture parce que, comme je vous l'avais dit, on a retrouvé beaucoup de ballots de paille dans la Loire et on se demandait un peu pourquoi. Après une petite enquête, on s'est rendu compte que beaucoup étaient un petit peu pourris à l'intérieur et les agriculteurs, au lieu de les évacuer, les ont roulés jusque dans la Loire et c'est nous qui les avons ramassés. Un ballot de paille rempli d'eau, je peux vous dire que ce n'est pas facile à enlever. J'ai donc vu le Président de la chambre d'agriculture pour lui dire qu'il fallait faire attention, qu'on n'était pas dupe non plus. Parce que je ne vois pas pourquoi, à cette époque-là, on trouve des ballots de paille dans la Loire. Je veux bien croire qu'elle a monté mais quand même pas suffisamment.

Voilà, c'est une petite anecdote mais qui est importante parce que derrière, vous l'avez vu, il y a des coûts importants et ce n'est pas normal que ce soit la collectivité, et entre autres l'Etablissement, qui paye pour cela.

Il n'y a pas de délibération, c'était simplement une présentation et encore merci aux services pour ce travail sur le rapport d'activité.

5. Inspection 2016 du barrage de Villerest

Nous passons à l'inspection du barrage, qui a lieu bien sûr régulièrement avec la DREAL.

INTERVENTION DE M. TOMBOZAFY

Merci M. le Président.

Effectivement, il s'agit d'un point d'information sur l'inspection qui a eu lieu à Villerest le 13 octobre 2016, en présence de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, des services de l'Etablissement, et de l'exploitant BRLe et de son bureau d'études BRL Ingénierie.

C'est une inspection qui consiste à faire le bilan de l'entretien, de l'exploitation et de la surveillance à partir des documents réglementaires qu'on transmet au service de contrôle.

Le service de contrôle a effectué ensuite un contrôle visuel des principales zones qui composent l'ouvrage et un examen des suites données à l'inspection précédente.

La conclusion de cette inspection est que l'ouvrage était dans un état de sûreté satisfaisant.

A cette occasion, l'Etablissement a informé le service de contrôle des actions prévues pour 2017, notamment :

- la poursuite de la réhabilitation de l'étanchéité des organes d'évacuations du barrage, avec la programmation des travaux sur la vanne wagon de la vanne de fond ainsi que la reprise du joint de la vanne des faibles débits à partir de septembre ;
- l'élaboration d'une consigne de gestion du barrage de Villerest en cas de rupture du barrage de Grangent qui est situé à l'amont ; c'est quelque chose qui est déjà en cours ;
- et, point très important, la modernisation du réseau d'alerte à la population de l'agglomération de Roanne située à l'aval du barrage, qui va commencer à partir de cette année et pour laquelle l'Etablissement a émis des observations au Service de contrôle sur le coût des travaux qui est relativement élevé du fait d'une possibilité d'extension de la zone de proximité immédiate, située à l'aval et qui devrait être couverte et qui nécessiterait le déploiement de 19 nouvelles sirènes.

J'en profite pour parler de la situation hydrologique actuelle au niveau des barrages. Nous vous avons distribué un bulletin de situation sur le soutien d'étiage.

Pour information, le soutien a commencé le 12 juin. Le volume initial des barrages était quasiment à 100% : 96% à Naussac et à Villerest complètement rempli. Actuellement, la consigne est autour de 2 m³/s à Naussac pour soutenir les objectifs à Poutès, à Lavalette et à Vieille-Brioude. Et, par contre, sur la Loire il n'y a pas de soutien d'étiage pour le moment.

Une réunion du Comité de gestion s'est tenue le 21 juin, au cours de laquelle ont été fixées les modalités de soutien d'étiage pour cette année. On part donc sur les modalités habituelles par rapport aux objectifs.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien. On a eu un début d'année 2017 un peu atypique, avec de fortes périodes de sécheresse, très chaudes, et après de fortes pluies avec des quantités importantes. C'est un peu atypique pour l'instant. Sur Villerest au moins, il est annoncé au moins 15 jours plutôt secs.

Il n'y a pas de délibération sur ce rapport d'inspection du barrage de Villerest, c'était une information.

6. Retour d'expérience sur la gestion des inondations de mai-juin 2016

Je vais en profiter pour remercier la DREAL qui nous a rejoint et M. Frédéric DAGÈS, chef du service Prévision des Etiages et des Crues, qui va nous faire un petit point.

INTERVENTION DE M. DAGÈS

Mesdames, messieurs, bonjour. Je me présente : Frédéric DAGÈS, je suis le chef du service Prévision des Etiages et des Crues Loir-Cher-Indre à la DREAL Centre-Val de Loire et il m'a été demandé d'évoquer les crues qui se sont produites en mai-juin 2016. Il doit y avoir un diaporama.

C'est un retour sur l'année dernière, sur les crues.

L'année dernière, au mois de mai - au printemps en général - on a eu un printemps humide et, fin mai, on a eu des orages parfois très importants. Pour ce qui concerne le territoire du SPC, cela a commencé en fait sur le Morvan avec une première mise en vigilance sur la rue Beau Pince, et ensuite c'est devenu très important et l'amont du bassin de la Sauldre a aussi connu des orages très importants. On voit là une image de cumul pluviométrique tel que Météo France le fournit : plus c'est rouge, plus c'est fort. On a eu, après les orages, des précipitations homogènes sur plusieurs jours, avec des cumuls extrêmement importants. Du 21 mai au 1^{er} juin, par exemple, on a pu voir sur la

Sauldre plus de 100 mm de pluie et sur Romorantin, on peut comparer avec la pluviométrie annuelle de 700 mm. Donc en 3 jours, la proportion était quand même extrêmement forte et cela a forcément provoqué des réactions sur tous les cours d'eau.

Le résultat : des crues au moins centennales sur la Sauldre, en aval de Brinon, donc la partie aval de la Sauldre ; sur la petite Sauldre, la Nère, la Rère, le Moulon, le Barangeon, le Fouzon, le Beuvron, le Cosson. Il y a donc eu de très fortes crues, parfois pas forcément centennales mais cinquantiennes, sur l'Auron et l'Yèvre, par exemple ; vicennales sur des rivières comme l'Indrois, la Cisse ; et décennales sur d'autres dont la Loire à l'aval de la confluence du Cher, puisque toute cette eau se propage effectivement jusque dans la Loire.

Mais comme c'était surtout la partie Région Centre qui a été arrosée, l'amont de la Loire n'a pas eu cette réaction-là et il n'y a pas eu de crue importante sur la Loire, en tout cas à l'amont de la confluence du Cher.

Ces crues ont été particulièrement fortes sur la Sologne. Comme je l'indiquais, les crues, après les orages, ont été assez homogènes. Donc c'est l'ensemble des bassins versants qui ont été arrosés.

Le résultat est que la crue s'est formée sur le secteur, en fait, directement sur tous les petits bassins versants et tous les cours d'eau ont fortement réagi. De même, on était au printemps, donc la végétation était importante, était très présente, ce qui a eu un impact également sur l'écoulement de l'eau. Cela a ralenti, cela a augmenté le niveau d'eau à certains endroits et cela a donné un déroulement inhabituel, une cinématique inhabituelle de ces crues avec des temps assez longs où le maximum a duré en fait.

Pour donner un exemple, là on est à Salbris sur la Sauldre. On voit un peu la montée très forte. En haut on a la représentation des pluies (les petites barres bleu turquoise) et donc la réaction de la Sauldre a été forte. Vous pouvez voir les niveaux de vigilance et pour ce qui concerne le service de prévision des crues, on est passé du coup assez rapidement de la vigilance verte à la vigilance jaune puis orange.

Sur les autres cours d'eau, comme le Beuvron, on a ce même type de réaction très forte, très rapide. Le Cher a réagi également, donc on voit le plateau dont je parlais tout à l'heure, avec une durée en fait de la crue et des niveaux très importants. A Tours, on approche du niveau orange. On a eu de forts questionnements par rapport à la tenue de digues. Sur Romorantin, où la crue a été vraiment exceptionnelle, de type centennal, on a eu plus de 1.000 personnes évacuées. Sur Tours, également près de 1.000 personnes ont été évacuées, sur le secteur de Villandry, parce qu'on craignait une rupture de digue compte tenu des niveaux atteints.

Au niveau de la vigilance, c'est la traduction que l'on a au service de prévision des crues. On place en couleurs de vigilance dès qu'on a des crues. Vous voyez l'ensemble qui a été mis en vigilance. On voit donc bien que l'amont de la Loire n'a pas été atteint par ces crues-là et, les phénomènes les plus importants étant en Sologne. Il y a eu une atténuation du phénomène le long de la propagation sur la Loire et donc, sur la Loire orléanaise, on est resté en vigilance verte, alors que tous les petits affluents étaient en fort débordement. La Loire, elle, n'avait pas le même type de réaction puisqu'elle n'était pas alimentée par une forte crue de l'amont. Par contre, on voit en orange l'Indre, le Cher et ses affluents, qui ont été fortement touchés.

Cela nous a fait publier 41 bulletins de vigilance sur la période de vigilance, qui s'est étalée sur 15 jours. 14 mises en vigilance ont été faites, 13 ont été vérifiées puisque le tronçon Tardes - Cher amont, que l'on avait placé en jaune par qu'on pensait vraiment qu'il allait le devenir mais il ne l'a pas été à 6 cm près, mais c'était vraiment très approché donc on a pu quand même prévenir dans les délais qui sont attendus ; et notamment en haut également pour la vigilance orange puisque là, forcément, il y a des conséquences plus fortes sur le terrain, donc les 6 vigilances orange qu'on voit sur la carte qui ont été réalisées.

En participation, nous sommes corrects puisque c'est de l'ordre de 24 heures, parfois un peu plus,

donc on a prévenu aussitôt que possible. Et en même temps, dès que l'on avait des informations en dehors du réseau surveillé sur des petits cours d'eau avec des affluents : le Cosson, le Beuvron, le Fouzon, la Rère. On a donné toute l'information et on a publié toutes les informations qui nous étaient disponibles. Dans certains cas, sur la Rère, on a eu un jaugeage par exemple sur une station où on a habituellement 25 à 30 m³, on s'attendait au maximum à connaître 40 m³, et les jaugeages ont donné 100 m³ en fait à cette période-là. On avait cru à une erreur de mesure, d'ailleurs, au départ.

Et donc, on a publié des prévisions, sous la forme de fuseaux de prévisions : plus de 1.600 validés, 700 publiés ; et les cartes de prévision des inondations : plus de 300 cartes ont été publiées pour accompagner les préfetures et les directions départementales des territoires également.

Quand on a analysé les prévisions, on a pu constater que dans la grande majorité des cas, les tendances étaient correctes. L'ordre de grandeur était souvent juste, ce qui a facilité les prises de décisions notamment quand il fallait provoquer des évacuations et c'était en cohérence avec l'ampleur de la crue.

Pour la cinétique, comme je l'évoquais un peu tout à l'heure, comme la crue était un peu atypique - ce n'était pas une propagation comme on s'y attend et nos modèles sont plutôt conçus pour des propagations de l'amont vers l'aval. Compte tenu du phénomène météo et des pluies localisées sur la région, ce sont beaucoup les affluents qui ont réagi et qui ont apporté directement l'eau dans les cours d'eau principaux, les cours d'eau surveillés, on a eu une réaction différente de ce à quoi on s'attend par nos modèles. Par moment, la cinétique ne correspondait pas tout à fait à ce que l'on espérait.

Le résultat a quand même été de fortes conséquences :

Enormément de demandes de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles, donc le Service de Prévision des Crues a fait plusieurs centaines de rapports sur le sujet. Pas pour toutes les communes parce que certaines ont été directement traitées par les préfetures en urgence pour apporter des réponses le plus tôt possible et la procédure a été lancée alors même que la crue était encore en cours.

Depuis, on a mis en marche le service Vigicrues Flash qui a pour objectif de fournir une information pour des affluents puisque que ce service-là n'est pas sur le réseau surveillé et c'est un service pour des crues rapides, pour prévenir rapidement par un système automatique les communes et les préfetures d'événements forts et rapides. Il est entré en fonctionnement en mars et on y travaille régulièrement pour éventuellement ajouter des cours d'eau au fil du temps en fonction de l'amélioration des modèles et de l'imagerie radar. Sur le territoire du Service de Prévision des Crues, ce sont les communes qui apparaissent en jaune, en particulier le Cosson dans le secteur.

Je profite de ma venue pour vous parler du site Vigicrues qui a changé de tête hier, pour faciliter sa consultation sur les *smartphones*, sur les ordinateurs, sur les tablettes, pour avoir les informations de référence. Ce site a été énormément consulté l'année dernière au printemps, pendant les crues, surtout qu'il y avait des crues très importantes sur Montargis et le SPC Seine moyenne-Yonne-Loing où il y eu une vigilance rouge qui a été mise en œuvre. L'adresse est indiquée en bas, si jamais vous ne la connaissez pas, et donc à partir des prochaines crues, il y aura une présentation directe, non plus les graphes de prévisions que j'ai montrés tout à l'heure, tels que l'année dernière, mais directement sous cette forme. Au niveau de la consultation de chaque station, on aura la prévision avec la marge d'incertitude associée.

Voilà pour les retours et les actualités de Vigicrues.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci pour ce point d'information. C'est vrai que cela fait un an mais on s'en souvient encore comme si c'était hier tellement les crues ont été importantes, surtout pour le territoire concerné, avec des problèmes au niveau des administrés, des particuliers, mais aussi des entreprises, l'économie. Tout

cela peut mettre à mal en effet un territoire.

Louis de REDON, étant le régional de l'étape.

INTERVENTION DE M. DE REDON

Merci M. le Président. Bonjour monsieur, merci pour votre présentation. Louis de REDON, Conseiller départemental de Romorantin.

On a vu passer de l'eau, effectivement. J'avais une question à vous poser par rapport au système d'alerte. Evidemment, on était connecté à Vigicrues. Vous l'avez bien dit, on a vécu un événement qu'on n'avait jamais connu, de mémoire d'homme en tout cas. A Romorantin, on était 70 cm au-dessus de la marque des crues figurant sur l'église, qui date du XIII^e siècle, donc on est vraiment au-delà de ce qu'on a toujours pu connaître. Du coup, on a reçu une alerte effectivement orange, donc on a procédé à l'alerte de la population mais, des alertes orange, on a en déjà eu et donc effectivement, par rapport au niveau d'alerte, il y a des tas de gens qui se sont dit « c'est orange, on reste ». On n'est jamais passé en vigilance rouge alors que d'autres zones y sont passées. Alors j'ai compris, avec votre présentation mais j'avais déjà eu quelques éléments, qu'on était en présence d'un événement un petit peu atypique et donc que les modèles avaient du mal à anticiper. Le fait est que, quand même, je considère qu'il y a eu une erreur en termes d'alerte – on aurait dû être en alerte rouge – et on est passé pas loin du drame. On n'a pas eu de mort à Romorantin mais je peux vous citer 3 ou 4 cas où c'est uniquement dû à la chance et au professionnalisme des sapeurs-pompier, et cela aurait pu basculer de l'autre côté. Alors que, en vigilance rouge, peut-être que ces gens-là, on aurait réussi à les évacuer avant. Je vous garantis que le niveau d'alerte a un impact significatif sur les populations quand il s'agit de quitter leur domicile.

Ce que je voudrais savoir, c'est :

1. que vous confirmiez qu'il s'agit bien d'un événement atypique et que c'est peut-être pour cela qu'on a eu ce petit raté au niveau de l'alerte ;
2. si les modèles effectivement vont être corrigés pour prendre en compte ce type d'événement qui, on l'espère, est épisodique mais pas chronique, mais ça seul l'avenir nous le dira.

Je vous remercie.

INTERVENTION DE M. DAGÈS

Merci beaucoup pour votre question. Pour moi, elle tombe à point par rapport à une révision de notre règlement d'information sur les crues qui aura lieu à partir de la fin de l'année et sur l'année prochaine. On s'est posé la question concernant la couleur de vigilance dans la mesure où il n'y a pas d'erreur de notre part sur la vigilance rouge. Sur la Sauldre, il n'est pas prévu de vigilance rouge. C'est un choix qui a été fait il y a 5 ans quand on a fait le règlement. On s'était posé la question pour hiérarchiser les niveaux de vigilance en fonction du territoire et des enjeux. La vigilance orange est une vigilance où les événements sont graves et donc il ne faut pas sous-estimer une vigilance orange. C'est un phénomène important et grave. Donc c'est en ce sens-là que certains cours d'eau n'ont pas de vigilance rouge. C'est le cas de la Sauldre, de l'Indre (sauf à Châteauroux). C'est vraiment un choix qui a été fait il y a 5 ans et, dans le cas particulier des événements de l'année dernière, on s'est posé la question dans le retour d'expérience, c'est sûr, même pendant la crue, on s'était posé la question. En discutant avec la préfecture du Loir-et-Cher, avec la DDT du Loir-et-Cher, ils ont estimé que cela n'avait pas été nécessaire parce que tous les services de secours ont été mis en œuvre. Des aides sont venues d'autres régions : de Normandie, de Bretagne. Cela aurait été en rouge, cela n'aurait pas été plus, en fait. Tous les services de secours ont été mis en œuvre de façon efficace et importante. Et en ce sens-là, le rouge n'aurait pas changé.

Pour les retours d'expérience, j'ai interrogé pour savoir si du rouge aurait été utile ou pas, s'il aurait fallu passer au rouge. La réponse que j'ai obtenue est que non, ça n'a pas été nécessaire.

Comme on va réviser notre règlement d'information des crues, je pense que la question doit encore se poser pour savoir si on fait encore ce choix dans le futur règlement. Sachant qu'il y a quand même eu aussi la vigilance rouge sur Montargis et sur le SPC voisin et que le fait qu'il y ait du rouge quand même en France, ça a pu aider à la mobilisation au bénéfice de la Sologne. Donc, je me demande quand même, et c'est l'occasion avec la révision de notre règlement, s'il ne faut pas quand même, pour des crues historiques, mettre en place une couleur rouge pour alerter d'autant plus. Parce que je suis bien conscient que les personnes n'entendent pas de la même façon du orange et du rouge. J'en suis bien conscient.

Votre question m'intéresse beaucoup par rapport à ce retour aussi.

INTERVENTION DE M. DE REDON

Merci beaucoup pour vos précisions. Effectivement, je pense que les services de l'Etat ça n'aurait rien changé, tout a très bien fonctionné, d'ailleurs c'est pour cela qu'on a évité les drames, mais c'est plus par rapport à la perception d'un public qui est, à Romorantin, pour le coup peu sensibilisé puisque la dernière grande inondation datait, il me semble, de 1910. Il n'y avait pas de mémoire collective de ce type d'événement dans les générations actuelles et donc c'est vrai que quand les sapeurs-pompiers et les personnels de la municipalité sont allés auprès des gens, les gens disaient « *c'est orange, on reste chez nous* ». Même si effectivement les services de l'Etat, eux, savent bien ce que cela veut dire. Evacuer quelqu'un une heure avant que l'eau n'arrive quand ce sont des personnes souvent âgées, à mobilité réduite, qui ont des difficultés, et les évacuer 2 heures après une fois qu'il y a de l'eau dans une barque, ce n'est pas du tout pareil et cela met en danger leur vie, cela demande beaucoup plus de moyens humains pour les services du SDIS qui ont été effectivement très sollicités. Heureusement qu'on a eu le concours d'autres départements. C'est la solidarité. Pour les feux de forêt, en été, les *Loiretchériens* partent souvent dans le sud, donc ça partie du système global, mais heureusement qu'ils étaient là.

Mais effectivement, d'un point de vue alerte, s'il y a une alerte rouge et si vous restez, effectivement vous allez avoir des problèmes. C'est très différent. Les gens ont énormément de mal à partir de chez eux, à abandonner leur maison. En alerte orange, ils ont l'impression qu'il y a encore un palier et qu'ils peuvent rester pour protéger leur maison.

INTERVENTION DE M. DAGÈS

Et c'est là le souci. Orange, c'est grave, et on a déjà eu au sein du réseau Vigicrues l'occasion d'expliquer à des préfets qu'orange, c'est grave.

INTERVENTION DE M. DE REDON

Et on n'a pas le droit – alors ça aussi c'est une question qui peut se poser de manière plus globale – on n'a pas le droit d'évacuer de force, c'est-à-dire que si la personne dit qu'elle reste dans sa maison, on n'a pas de moyen de lui dire « *vous allez vous mettre en danger, vous allez nous rappeler dans 2 heures et là vous allez mettre en danger vous et l'équipe de secours, donc on vous évacue* », et ça on n'a pas le droit. Donc si la personne dit « *c'est orange, je reste* », eh bien elle reste. Et puis on est sûr que 2 heures après, par contre, il faudra repasser.

INTERVENTION DE M. DAGÈS

Oui, je comprends bien. Là il y a vraiment une question de doctrine nationale aussi. L'année prochaine, plus de la moitié des services de prévision des crues mettent en révision leur règlement d'information sur les crues donc c'est vraiment un choix parce qu'il y a vraiment une discussion interne au réseau Vigicrues pour savoir si le niveau rouge est pour de forts enjeux : 10.000, 20.000, 100.000 personnes à évacuer, je ne sais pas, je donne des chiffres comme ça ; ou si c'est pour des crues importantes, inhabituelles, extraordinaires, comme des crues centennales ou plus parfois. C'est une question qu'il faudra qu'on se pose au sein des réseaux dans le cadre de ces révisions.

INTERVENTION DE M. BAGOT

Conseiller départemental du Cher.

Ce qu'il serait bien de rappeler aux préfets, c'est qu'avec le code de la route on peut faire la même chose : à l'orange, qu'on soit du côté du Rhône ou en région nantaise, on ralentit parce qu'on sait qu'il y a un danger qui arrive et au rouge, qu'on soit n'importe où en France, on s'arrête. S'ils n'ont pas fait attention, il faut qu'ils regardent le code de la route.

Ce qui est important aussi, c'est que quand on arrive à un niveau, si le niveau est rouge, même si la crue était encore pire on serait déjà dans le rouge, donc ce serait déjà important d'évacuer. Même si ça fait 2 mètres de plus, il aurait fallu déjà évacuer. On ne peut pas avoir des couleurs différentes en fonction des départements et en fonction des humeurs de ceux qui dirigent au niveau de la préfecture.

Donc, ce qui serait bien, c'est que ce soit un schéma et une vision globale sur tout le territoire. Qu'on soit dans le Rhône ou qu'on soit dans la région nantaise, si c'est rouge, c'est urgent et il faut évacuer pour tout un tas de raisons, que ce soit une question de mètres à 2 ou 3 mètres près, quoi.

INTERVENTION DE M. DAGÈS

Oui mais on applique bien une doctrine nationale – le service central (SCHAPI) est à Toulouse – et oui, le rouge, c'est plus que grave, c'est catastrophique. Et au niveau orange, c'est grave et donc il faut avoir des moyens qui correspondent aux événements qui se produisent.

INTERVENTION DE M. EUDE

M. le Président, vous me permettrez de remercier nos collègues de la DREAL pour cet exercice un peu compliqué puisqu'on est quand même sur des choses dont on voit immédiatement les nuances, les sensibilités et ce que cela peut susciter comme interrogations sur le terrain, et en profiter pour excuser l'absence de Pierre-Alain ROCHE et de Nicolas FORREZ qui avaient été sollicités pour intervenir et qui n'ont pas pu se rendre disponibles, en lien avec le rapport de retour d'expérience qu'ils ont livré sur cet événement-là, alors davantage cette fois-ci sur des constats, des recommandations, des propositions d'actions. Ceci nous fournira l'occasion de revenir, j'allais dire, un petit peu plus tard sur la mise en œuvre de ces éléments-là puisqu'eux se sont concentrés sur la partie constat, recommandations et propositions d'actions.

INTERVENTION DE M. FERREIRA

Je voudrais simplement ajouter deux mots pour indiquer que ce sujet-là est au cœur des recommandations principales des rapports, notamment, toute une réflexion qui doit être conduite par Météo France et le Service Central sur la notion d'alerte et sur la pertinence de l'alerte.

Il est vrai que cela a été un des chapitres essentiels du retour d'expérience. En fait, entre ce que comprennent les techniciens et les autorités et ce que comprend la population, il y a un écart important. D'autant plus qu'on a malheureusement connu des épisodes où on a déclenché du rouge de manière un peu précipitée sur des événements qui ne le méritaient pas. Donc, c'est toute la difficulté de l'échelle de l'alerte et de la prévenance de la population. En fait, la vraie difficulté, c'est notamment à Météo France qu'on bascule un département entier en rouge. Sur beaucoup de départements, on a plusieurs bassins versants. Donc ça nuit à la lisibilité. Il y a vraiment un problème d'adaptation de nos outils de prévenance, c'est clair.

Après, Vigicrues a déjà évolué largement, beaucoup de choses ont évolué. Vigicrues Flash constitue une grosse amélioration pour les têtes de bassins versants pour lesquelles il n'est pas possible de faire de la prévision, c'est extrêmement important.

En fait, je pense que si la commission d'enquête peut revenir le présenter, ce sera aussi extrêmement intéressant.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci en tout cas pour cette présentation. Oui, Monsieur BARLE.

INTERVENTION DE M. BARLE

Merci Président. Je voudrais tout simplement, pour être synthétique, à la lueur des événements relatés, qu'on prenne une leçon d'humilité.

On s'aperçoit que les crues pour être très très diversifiées dans leur genèse et dans leur déroulement et qu'on n'a pas toujours le scénario classique qui a été décrit au XIX^e siècle. La preuve en est. On peut penser d'ailleurs que la nature a de quoi encore nous étonner voire nous surprendre et nous en faire voir de toutes les couleurs, que ce soit orange ou rouge. Je ne minimise pas, bien entendu, l'importance des systèmes de prévision et je n'ai jamais oublié ce vieil adage qu'un homme averti en vaut deux. Je ne minimise pas non plus les protections locales, qui ont leur rôle à jouer mais qui peuvent toujours être submergées. On le sait très bien, il faut l'avoir à l'esprit.

Je voudrais tout simplement rappeler que c'est sans doute dans la réduction de la vulnérabilité qu'est représentée la première prévention des risques d'inondation. Je me plais à le relater à chaque fois ici. Par conséquent, je pense que dans le rapport d'activité de 2016, il n'a peut-être pas été mis assez en exergue le travail réalisé par l'Etablissement depuis plusieurs années sur ses diagnostics et ses réalisations dans le cadre de la réduction de la vulnérabilité. Ne perdons jamais cela de vue. Merci.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci M. BARLE. C'est pour cela aussi qu'on a fait un gros travail au sein de l'Etablissement, sur l'année 2016, sur les zones d'expansion de crues. En effet, sur des événements comme ça, je crois qu'il n'y a pas grand-chose pour retenir l'eau, aucun barrage, aucune digue. Donc les zones d'expansion de crues pour moi sont vraiment importantes, il faut vraiment dégager ces espaces-là pour que l'eau puisse s'évacuer en dehors du cours d'eau et, du coup, minimiser l'aval. Garder ces zones d'expansion de crues, c'est pour moi quelque chose de primordiale. Sinon, on n'y arrivera pas.

Pour conclure, je pense qu'il faut vraiment se servir de ces retours d'expérience pour améliorer la prévention, améliorer l'information auprès des populations. Cela a été dit, je pense qu'auprès des services de l'Etat et de sécurité, tout est bien compris : orange, jaune, ainsi de suite, mais c'est vrai que pour la population c'est peut-être ce rouge qui pose un jour problème. Surtout qu'aujourd'hui on voit ça aux infos, pratiquement, on voit ça à la météo, et c'est vrai qu'on se dit - même moi - que si c'est orange, il y a encore un cran. Et quand il y a un cran, on se sent un petit peu protégé. C'est donc peut-être là qu'il va falloir s'améliorer mais, encore une fois, il faut se servir de ces événements pour se mettre à la place de la population et se demander ce qu'elle comprend quand on dit orange, ce qu'elle comprend quand on dit rouge. Mais je pense que ces événements-là vont nous aider à réfléchir à tout cela.

En tout cas, merci de votre présentation. C'était très intéressant et puis en plus je pense que pour les élus qui sont sur le Cher et le Loir-et-Cher, c'était important aussi d'avoir cette restitution. Merci à vous.

7. Message de solidarité suite aux inondations de juin 2017 en Haute-Loire

En droite ligne de la présentation qu'on vient d'avoir, on voulait faire un focus par rapport aux inondations qui ont eu lieu le 16 juin 2017, donc il y a moins d'un mois, et vraiment adresser un message de solidarité aux collectivités membres et plus particulièrement au Département de Haute-Loire et à la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Là aussi, on a connu un événement un petit peu atypique et hors norme. Je rappellerai simplement qu'en 5 heures de l'épisode pluvio-orageux, il est tombé 226 mm d'eau. C'est absolument phénoménal et avec des moments en plus, sur 1 heure, où c'était terrible. Là aussi, il est besoin de travailler sur la prévention, aussi sur toute cette partie pluviale, toute cette partie zones d'expansion de crues, pour éviter les dégâts qui après sont importants. On le voit, la Région Rhône-Alpes a déjà débloqué quelques millions d'euros, le Département de la Haute-Loire aussi. Donc, c'est bien de guérir mais c'est encore mieux de prévenir. Là aussi, au niveau de l'Etablissement, on peut apporter des pistes d'action à ce niveau-là.

On a une élue de Haute-Loire, je ne sais pas si elle veut intervenir ?

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Bonjour. Nathalie ROUSSET, Conseiller départemental de Haute-Loire, du canton du Mezenc qui est donc le canton que vous retrouvez dans les articles de journaux que vous avez sous les yeux. Même si chez nous, localement, on parlait du canton d'à-côté, de Cayres-Pradelles et de la commune de Castaros puisque vous savez que sur cette commune-là il y a eu un décès, un jeune agriculteur de 27 ans qui ouvrait la route pour les pompiers, en tracteur, et lui a été embarqué – pour aller sauver sa maîtresse de l'époque, une vieille dame qui était sa maîtresse quand il était jeune. Son institutrice bien sûr ! Ah...

Ce que je peux vous dire, pour revenir un peu sur du technique : c'était un orage tout à fait exceptionnel, très très localisé sur quelques communes ; il faisait 12 km, donc c'est vraiment très localisé. C'est le troisième de ce type depuis les relevés météo en France. On parle toujours de phénomènes exceptionnels mais là, pour le coup, on peut confirmer le caractère exceptionnel. Sur les relevés d'eau, on donne une moyenne à 170 mm mais on va jusqu'à 300 mm en 4 heures sur certaines zones. Donc 300 mm en 4 heures, ça fait beaucoup.

Vous le voyez, à Goudet – la Loire est petite à cet endroit-là et elle est magnifique en période estivale –, on a des relevés à plus de 3 mètres en moins de 2 heures et donc il y a eu 1,70 mètre d'eau dans les maisons et on se retrouve avec des gros gros cailloux. Moi, ce qui m'impressionne plus, ce n'est pas tant cette image, c'est l'autre où on voit des cailloux, qui constituent des maisons – des cailloux qu'on ne porte pas tout seul : – et qui sont au milieu de la voirie. C'est assez impressionnant.

Ce que je voulais dire, c'est qu'on remercie vraiment les services de l'Etat. On a eu un sous-préfet dédié immédiatement, quelqu'un qui venait juste d'arriver dans le Département, donc le pauvre, arrivé le dimanche, il traitait le mardi une très grosse crue. Il s'est déplacé immédiatement, il est venu sur zone. Il était dédié à cette opération-là, ce qui fait qu'il a été franchement disponible pour pouvoir travailler sur ce sujet.

Du coup, au niveau de la Région, ils ont libéré 3 M€ ; le Département a ouvert une enveloppe de 1 M€. Même aujourd'hui, on ne sait pas du tout si ces enveloppes-là seront suffisantes ou pas parce qu'en fait, outre les points qui sont tombés et là, c'est clair, ils n'y sont plus donc on le voit, on a surtout aussi un gros problème avec les voiries qui ont été déchaussées. On passe encore dessus parce qu'on a l'impression qu'elles tiennent mais finalement, dessous, elles sont creuses. Je pense qu'on va faire des découvertes régulièrement.

Mais ce qui était important, outre l'élan de solidarité qui, là, est citoyen et qui continue aujourd'hui, c'est le fait que les services de l'Etat nous ont accompagnés et n'ont pas servi de blocage en disant « non vous n'avez pas le droit de commencer à faire ces travaux, d'enlever ça tant que vous n'avez

pas l'autorisation qui va bien ». On a pu faire les travaux et avancer.

Mais malheureusement on a eu un décès. Voilà.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Tout à fait. On a suivi ça de très près. Au niveau de Villerest, on a pu gérer ça assez facilement. C'était plus Grangent qui a eu à gérer cette crue.

Mais voilà, il y a la mort d'un homme, donc là, on est dans une autre dimension. C'est embêtant d'avoir de l'eau dans sa cuisine mais quand il y a des décès, on est sur une autre registre.

C'est pour cela qu'on voulait faire ce focus et dire notre soutien.

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Je souhaitais simplement dire, M. le Président, qu'au-delà du message de solidarité, il se trouve que le matin-même nous étions en réunion de travail avec les services de l'Agglomération du Puy par rapport à la préparation de leur programme d'actions et de prévention des inondations, et que nous avons décidé, d'un commun accord, d'anticiper l'appui à apporter à l'Agglomération du Puy pour la configuration de son PAPI. Comme toujours, on n'imaginait pas que le problème se poserait aussi vite. Donc tant qu'à faire, autant ne pas perdre de temps et avancer sur des dispositifs qui, de toute façon, seront bien utiles. On voit qu'on est quand même très démuni. Vous citez ces empilements de blocs au milieu de la rue. Et, a posteriori, on est inquiet. On est très touché par le fait qu'il y ait une personne disparue mais, d'une certaine façon, on est se dirait presque : « *heureusement, vu ce qui s'est passé, qu'il n'y a pas eu d'autres tragédies à déplorer* », a posteriori.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On est vraiment soumis à ces aléas climatiques, de plus en plus, et il nous faut intensifier notre préparation par rapport à ces événements, prévoir un maximum.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Juste un mot pour vous remercier de cette parole de solidarité. C'est important aussi et je la retransmettrai. Merci.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est tout à fait normal.

Y a-t-il sur ce dossier des demandes de prise de parole ?

S'il n'y en a pas, nous allons passer à un point important pour l'Etablissement.

8. Avancement de la co-construction du projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour les ouvrages de protection contre les inondations

Aujourd'hui, 5 rencontres ont déjà pu être organisées. J'ai pu en présider 2 : celle bien sûr à Roanne, et celle à Digoin. Et sur celles auxquelles j'ai assisté, on a vraiment senti que les territoires, que les intercommunalités étaient vraiment intéressés par l'information qu'on pouvait leur apporter au niveau de l'endiguement sur l'ensemble de leur territoire et que c'était vraiment très apprécié. Vous savez, par rapport à la compétence GEMAPI et plus précisément la prévention des

inondations, les EPCI sont souvent un peu démunis, ils ne savent pas trop comment s'y prendre et c'est vraiment un élément concret qu'on a pu leur donner. Pour en avoir discuté avec plusieurs délégués des EPCI, ça permet de forger un peu leur réflexion sur comment ils pourraient gérer tout ça et je pense qu'on est vraiment dans le cœur de métier de l'Etablissement, de pouvoir être proche des territoires et leur apporter une valeur ajoutée.

Je vous laisse présenter un peu plus.

INTERVENTION DE M. PHILIPPE

Merci M. le Président.

En effet, suite à la diffusion, en avril dernier, du rapport d'analyse d'opportunité sur ce projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour les ouvrages de protection contre les inondations sur le bassin, nous avons engagé la co-construction de ce PAIC, avec l'organisation de réunions techniques de concertation sur la gestion des ouvrages de protection, associant notamment les EPCI concernés, les Départements également et les services de l'Etat, en proximité sur les territoires.

Comme vous l'avez évoqué, une première série de 5 rencontres territorialisées a ainsi été organisée sur le bassin :

- sur l'axe Cher, en mai à Vierzon ;
- sur l'axe Allier, en mai également, à Vichy ;
- sur l'axe Loire amont, dans sa partie amont, en mai à Roannais Agglomération, et dans sa partie plus en aval, en juin à Digoïn ;
- sur l'axe Loire aval, en juin à Angers.

Ces réunions qui, je le précise, ont rassemblé une centaine de participants, ont été l'occasion de présenter les résultats de l'analyse d'opportunité et de faisabilité du PAIC, et puis d'avancer dans la connaissance précise des ouvrages : ouvrage par ouvrage, secteur par secteur, et puis également d'échanger avec les acteurs concernés sur les possibilités et modalités de prise en charge de la gestion des ouvrages par l'Etablissement, suite à son positionnement comme gestionnaire potentiel sur le bassin en octobre 2016.

Il a été rappelé à cette occasion que cette hypothèse de gestion à cette échelle, qui s'appuie sur un syndicat mixte existant, vise à assurer sur un périmètre de gestion cohérent, une homogénéité de traitement ainsi que la mutualisation et l'optimisation des moyens techniques comme financiers. A cette occasion, plusieurs représentants d'EPCI ont exprimé leur souhait de s'engager dans cette voie, avec également des sollicitations pour envisager des adhésions à l'Etablissement.

Par ailleurs, il est apparu dans certains cas de figure le besoin d'approfondir l'analyse sur la situation ou le rôle des ouvrages. C'est un travail qui est prévu dans le cadre de la co-construction du PAIC, en partenariat notamment avec le CEREMA qui est déjà intervenu sur l'analyse d'opportunité.

Ces réunions ont également été l'occasion de présenter localement les résultats de l'analyse des potentialités en termes d'exploitation des champs d'expansion des crues qu'on a mentionnés tout à l'heure.

A préciser que l'ensemble des supports de présentation de ces réunions sont accessibles sur le site de l'Etablissement.

Une autre série de réunions. Cette fois-ci les services de l'Etablissement ont été associés à 3 réunions qui concernent l'axe Loire moyenne, toujours sur les ouvrages, organisées par la DREAL Centre-Val de Loire dans le cadre de la mission d'appui technique de bassin pour évoquer la gestion des digues domaniales :

- la première réunion qui a eu lieu concernait le secteur de Blois et Tours, le 23 juin à Tours ;

- une seconde réunion, qui concernait le secteur Tours-Angers, donc partie aval, s'est tenue vendredi dernier ;
- et puis sur le secteur amont, dans les Départements du Cher et de la Nièvre, la réunion a eu lieu lundi de cette semaine.

A cette occasion, l'Etablissement a pu présenter synthétiquement l'avancement de la co-construction du PAIC dont on parle aujourd'hui. Un support de présentation est annexé au dossier.

Parallèlement à ces échanges sur le terrain avec les acteurs concernés, il faut préciser que l'Etablissement travaille en lien avec les services de l'Etat à la réalisation d'une restitution technique et financière des différents programmes de travaux de renforcement des digues qui ont été réalisés notamment dans le cadre des plans Loire précédents, depuis leur origine. Ce sont des éléments de résultats qui ont vocation à alimenter une analyse prospective, économique et financière prévue dans le cadre de la co-construction du PAIC.

Enfin, dans ce contexte, on peut également évoquer les premiers retours des questionnaires qui ont été transmis aux EPCI à fiscalité propre du bassin concerné par les digues, pour dire que parmi les réponses que nous avons déjà reçues près de 90% des EPCI souhaitent être associés à la co-construction de ce PAIC, que près des deux tiers envisagent de recourir à la délégation ou au transfert du volet prévention des inondations de la GEMAPI (30% étant encore indécis à ce stade) et enfin près de la moitié envisagent une délégation ou un transfert vers l'Etablissement (40% à peu près ne se prononcent pas encore à ce stade).

Pour terminer, indiquer qu'une troisième réunion de la mission d'appui technique de bassin aura lieu cet après-midi à la DREAL Centre-Val de Loire, pour laquelle est notamment à l'ordre du jour le projet de rapport sur la GEMAPI au Comité de bassin et puis l'avancement de la démarche d'organisation de la gestion des digues domaniales sur la Loire moyenne dont je viens de parler tout de suite.

Merci.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Réunion où je serai présent. On expliquera un petit peu ce que l'Etablissement est capable de proposer. Il y a un petit film, je crois, de 2 minutes.

Projection du film

INTERVENTION DE M. EUDE

Je souhaitais simplement ajouter que cette vidéo de 2 mm est un avant-goût d'une e.Loire.TV qui elle dure une vingtaine de minutes. Il s'agit donc simplement d'extraits par rapport à l'émission qui sera mise à votre disposition.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Pour compléter cela, dans le 100^{ème} numéro du magazine Loire et Territoires – je remercie Philippe AUCLAIR, présent aujourd'hui parmi nous et qui suit nos travaux –, je donne une longue interview au sujet de l'Etablissement et de tous les travaux que l'on fait, entre autres sur les infrastructures de protection, dans laquelle je dis : « Comme à son habitude, l'Etablissement fait face à ses responsabilités. C'est avec cet état d'esprit que j'ai sollicité l'appui du préfet coordonnateur de bassin et l'implication des EPCI plus particulièrement concernés, afin de consolider une gestion des systèmes d'endiguement la plus efficace et la plus efficiente possible : à la bonne échelle, celle de l'ensemble du système fluvial, et au bon pas de temps, celui du long terme. » Je pense que c'était important de le rappeler. J'ai beaucoup de retours, en effet, sur ce problème d'endiguement qui est quand même le gros souci au niveau de la prévention des inondations, du PI. C'est un peu

l'inconnue et je pense que l'Etablissement peut apporter sa valeur ajoutée, une technicité que les EPCI n'ont pas. Et encore une fois, les EPCI sont une frontière administrative qui n'a rien à voir avec le bon périmètre par rapport à des inondations et encore moins sur le fleuve Loire. Sans même parler de la gestion du barrage de Villerest, lequel est, au niveau de la prévention des inondations, malgré tout, le point fort de cette thématique. Donc on continue.

J'ai rencontré la semaine dernière les représentants de Tours Métropole Val de Loire qui sont aussi favorables à ce qu'on travaille ensemble, quand bien même ils ont une petite antériorité vis-à-vis des digues. Ils souhaitent intégrer une vision globale à l'échelle de l'ensemble du bassin.

Et encore merci aux services pour ce gros travail au niveau du PAIC. On vraiment l'impression qu'on contribue à sortir une épine du pied des EPCI en arrivant avec ce projet d'aménagement d'intérêt commun. Cela a vraiment été très bien reçu par les territoires et par les collectivités. Vraiment bravo, M. le Directeur, pour le gros travail déjà fait.

S'il n'y a pas d'autre question, on va passer au point suivant.

9. Structuration de la maîtrise d'ouvrage à l'échelle du SAGE Haut-Allier et sur le territoire du SAGE Cher amont

C'est une demande du Président du SAGE Haut-Allier. On va vous présenter ce rapport.

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Merci M. le Président.

Dans le cadre des réflexions relatives à la (re)structuration de la maîtrise d'ouvrage en lien avec la compétence GEMAPI et la déclinaison opérationnelle de SAGE, notamment portés par l'Etablissement, il apparaît de réels besoins d'accompagnement des acteurs locaux à des échelles hydrographique cohérentes.

Bassin de l'Allier

C'est dans ce contexte que le Président de la CLE du Haut-Allier, M. ROME, ici présent, par courrier en date du 9 juin 2017 (dont copie est jointe à la note qui vous a été remise), informe qu'il envisage, lors de la séance plénière du 28 juin dernier, de proposer aux membres de cette commission d'engager une démarche visant l'élaboration d'un contrat territorial à l'échelle intégrale du périmètre du SAGE avec une animation confiée à l'Etablissement. Cette proposition a depuis été acceptée par la CLE comme en témoigne un récent courrier adressé par M. ROME. Je suppose qu'il souhaitera l'évoquer par la suite.

Pour l'Etablissement, intéressé à plusieurs titres et notamment en tant que propriétaire-gestionnaire de l'ouvrage de Naussac mais également structure porteuse de cette procédure SAGE correspondante, il est proposé, sous réserve d'un avis favorable de la CLE, qui a été obtenu depuis, et de l'obtention des financements nécessaires, de mobiliser un ingénieur dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités d'une durée d'un an.

Cet agent, en collaboration avec l'animatrice du SAGE du Haut-Allier, également présente, serait chargé de piloter la définition du contenu de cette programmation ainsi que de participer au suivi de l'étude Hydrologie-Milieus-Usages-Climat (HMUC) qui sera engagée en 2018 en commun avec la CLE du SAGE Allier aval sur l'axe Allier et sur l'intégralité du bassin versant.

Concernant ce dernier point, il est souligné que cela permettrait également de répondre en partie à la demande de renfort d'appui technique exprimée par le Président de la CLE du SAGE Allier aval par une correspondance en date du 15 juin 2017.

Bassin du Cher

Dans un même ordre de considération, il apparaît que le bassin versant du Cher en amont de Vierzon est très peu couvert par des maîtres d'ouvrage opérationnels et donc par des procédures contractuelles permettant in fine la mise en œuvre effective d'actions en réponse aux dispositions du SAGE Cher amont également porté par l'Etablissement.

Ainsi, en accord avec le Conseil départemental de l'Allier, les services de l'Etat dans ce département et ceux de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, il est envisagé que l'Etablissement, en synergie avec les actions qu'il mène sur ce territoire (PAIC, SLGRI de Montluçon, restauration de la continuité écologique sur cette même collectivité), assure la préfiguration d'un contrat territorial à l'échelle d'une ou plusieurs unités hydrographiques cohérentes dans ce département.

Pour ce faire, il serait également proposé de mobiliser un ingénieur dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités, également d'une durée d'un an, qui viendrait notamment compléter le poste d'animateur de SAGE Cher amont occupé actuellement à une quotité de travail de 67% d'un ETP.

Il est souligné également que ce renfort serait amené à apporter un appui, en partenariat avec l'animatrice du SAGE Yèvre-Auron récemment arrivée, à l'élaboration du contrat territorial gestion quantitative et qualitative initié récemment sur le bassin du Cher dans le département du même nom et porté actuellement par la Chambre d'Agriculture de ce département.

Il est précisé que les dépenses inhérentes à ces 2 postes s'inscrivent dans le respect du budget 2017 de l'Etablissement. Pour leur financement, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter des subventions notamment de l'Agence de l'eau à hauteur de 80%.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je pense que le Président de la CLE du SAGE veut intervenir.

INTERVENTION DE M. ROME

Merci. Comme vous l'avez vu à travers ces courriers, nous avons un objectif, celui de mettre en place une série de démarches opérationnelles sur ce territoire. C'est un territoire qui couvre 165 communes sur 5 départements, plus d'une centaine de km de long, et nous avons cette obligation d'avoir une vision globale qui corresponde aux objectifs du SAGE et faire correspondre à la fois le périmètre et un périmètre d'outil pertinent comme le contrat territorial nous paraît très judicieux.

Dans le même temps nous anticipons aussi les orientations du futur programme de l'Agence de l'eau qui nous avait depuis quelque temps alertés sur la mise en cohérence à la fois du périmètre et de l'outil opérationnel. Cette question de l'anticipation est pour nous importante et elle correspond véritablement à notre souhait puisqu'elle constitue aussi une garantie d'efficacité d'opérations.

Sur un territoire comme celui-là, il a fallu déployer un certain nombre d'efforts de conviction ces derniers temps auprès des collectivités puisque, même si on est sur une partie amont, il faut être capable de démontrer qu'un seul contrat ne veut pas dire une centralisation ou une vision unique. On peut décliner un seul contrat dans des opérations ou sous-opérations avec une diversité de maîtres d'ouvrage.

Quand je disais 5 départements, on touche ici aux limites du territoire, on a des territoires lozériens qui peuvent parfois être inquiets en disant « finalement, il y a peut-être une recentralisation à une vision de la Haute-Loire ». Alors, ce n'est pas le cas. On a réussi à convaincre ce territoire-là.

Dernier élément, vous l'avez très bien dit dans la présentation : l'Etablissement Public Loire est gestionnaire de l'ouvrage de Naussac et il porte également le SAGE, et cela nous paraît un élément très fort de cette sollicitation que l'on vous fait aujourd'hui.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci, M. le Président, de ces informations complémentaires.

Sur ce dossier-là, est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Pas de vote contre ? pas d'abstention ? Je vous remercie.

On vous a distribué une invitation presse pour aujourd'hui, pour la signature du contrat territorial Dhuy-Loiret qui court de 2016 à 2020 avec bien sûr l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. C'est cet après-midi à 18h00. Vous êtes bien sûr tous les bienvenus.

10. Avis sur le projet de plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Merci M. le Président.

Le Comité de bassin Loire-Bretagne a engagé la rédaction d'un plan d'adaptation au changement climatique et il a adopté en mars dernier un projet de plan d'adaptation. Ce projet de plan d'adaptation est soumis à consultation du 1^{er} mai au 31 octobre prochain.

Le Bureau de l'Etablissement avait déjà été informé lors de sa réunion du mois de mai à ce sujet et un point avait été fait lors de cette réunion résumant la nature, le contenu et résultats des actions menées et soutenues par l'Etablissement depuis 2007. Le Bureau avait également été informé du courrier du Président de l'Etablissement au Président du Comité de bassin, en date du 13 avril, avec notamment la proposition de « *valoriser l'ensemble de ces actions comme contribution de l'Etablissement et de ses partenaires (dont l'Agence de l'eau) au plan d'adaptation, dans la mesure où elles coïncident tout à fait avec des leviers d'actions identifiés dans le projet de plan d'adaptation, en particulier pour l'enjeu gouvernance* ».

Dans sa réponse en date du 30 mai, dont copie est jointe à la note du dossier, le Président du Comité de bassin, après avoir souligné que « *l'investissement de l'Etablissement public Loire en faveur de l'adaptation au changement climatique de son territoire de compétence est une démarche exemplaire au niveau de notre bassin et au niveau français* », « *invite à participer à la consultation électronique (...) et à inciter tous vos membres à faire de même* ».

A l'invitation du CESER Auvergne Rhône-Alpes au mois de juin dans le cadre de la préparation de l'avis du CESER au projet de plan d'adaptation, une présentation a d'ailleurs été faite des actions menées par l'Etablissement depuis 2007.

Le projet d'avis de l'Etablissement est présenté de manière à pouvoir être saisi en ligne conformément aux modalités de consultation. Le questionnaire est joint en annexe à la note et il met en parallèle le texte du projet de plan d'adaptation et les questions auxquelles il est proposé de répondre.

Le projet de plan d'adaptation est structuré autour :

- d'une partie « Principes et objectifs » ;
- une partie résumant l'analyse de la vulnérabilité au changement climatique qui est faite ;

- une partie sur les cinq enjeux centraux du plan d'action : la qualité des eaux, les milieux aquatiques, la quantité, les inondations et la submersion marine, et la gouvernance ;
- une autre partie concerne les leviers d'action, ou moyens d'agir : qualité des eaux, milieux aquatiques, quantité, inondations et submersion marine, et gouvernance.

Le projet d'avis consiste à la fois à indiquer si l'Etablissement partage ou pas les constats qui sont faits, par exemple sur la vulnérabilité ; si l'Etablissement partage les principes et objectifs, et puis s'il y a des commentaires ou des compléments à faire.

Ce qui est proposé, c'est d'inscrire dans ces réponses à la fois les préoccupations de l'Etablissement dans ses différents domaines d'intervention, ses réalisations concrètes en faveur de l'adaptation au changement climatique qu'il s'agisse du volet « Adaptation sur la gestion des ouvrages, sur la restitution des connaissances sur le changement climatique aux commissions locales de l'eau et sur les territoires », qu'il s'agisse de toutes les actions menées en faveur de l'amélioration et du suivi de la connaissance et du partage de la connaissance à l'échelle du bassin de la Loire sur l'adaptation au changement climatique.

Certaines problématiques transversales aussi se retrouvent, par exemple en matière de gestion des infrastructures, qu'il s'agisse du réseau d'eau potable sur lequel l'Etablissement ne travaille pas, mais aussi des infrastructures que sont les ouvrages de Villerest et de Naussac ou les ouvrages de protection et les systèmes d'endiguement, en faisant le lien avec les infrastructures également souples que sont les zones d'expansion de crues.

Le projet d'avis, je ne vais pas le lire en entier parce que ça oblige à reprendre toutes les questions une par une, mais vous en avez le contenu, la structuration avec quelques propositions aussi de compléments qui sont proposés en lien avec les domaines d'intervention de l'Etablissement et ses préoccupations, et les voies d'actions sur lesquelles il s'appuie : sur le volet « utilisation des sciences comportementales » ou sur le volet « connaissances » par exemple.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien, merci.

M. Martin GUTTON, vous voulez peut-être dire un petit mot ?

INTERVENTION DE M. GUTTON

Deux mots simplement pour indiquer que le Comité de bassin, en lançant ce projet de plan d'adaptation au changement climatique a souhaité consulter largement les territoires, ce qui n'a pas été fait dans les autres bassins. C'est une démarche originale mais qui est classique dans le champ de l'environnement et qu'effectivement, l'Etablissement Public Loire, par son expérience en la matière, est forcément un contributeur obligé. A la consultation, il était cité déjà – vous avez vu le courrier que Joël PELICOT a signé – et donc on nourrira évidemment le document final de l'ensemble des résultats de la consultation puisqu'on prévoit de continuer à travailler en fait en parallèle de la consultation. Donc le Comité de bassin va encore y travailler demain puisqu'on a deux interventions sur le changement climatique qui auront lieu au Comité de bassin demain matin. Le Comité de bassin envisage, pour le début de l'année 2018, d'approuver ce plan d'adaptation enrichi des contributions des uns et des autres dont celle de l'Etablissement Public Loire.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Comme vous le savez, le changement climatique est une thématique sur laquelle l'Etablissement travaille depuis de nombreuses années déjà, donc on peut en effet apporter notre contribution dans ce domaine-là et mettre à votre disposition notre expérience. N'hésitez pas, on sera vraiment à vos côtés pour répondre à cette question de l'adaptation au changement climatique.

INTERVENTION DE M. GUTTON

J'ai un remord. Je n'étais pas présent au dernier Comité Syndical mais je crois qu'il y a eu un débat aussi sur la multiplication des initiatives. En ce qui concerne le Comité de bassin, il n'y a pas eu de travaux spécifiques - enfin, si je disais ça aux membres de la commission planification, ils en seraient marris - enfin, on n'a pas engagé de dépenses particulières pour l'élaboration de ce plan d'adaptation. L'objectif a été affiché dès le départ, il est de s'appuyer sur l'ensemble des travaux. Vous citez les Conseils économiques et sociaux : la plupart des Comités économiques et sociaux du bassin ont déjà travaillé sur ce sujet ; l'Etablissement Public Loire, sur une partie quand même essentielle du bassin Loire-Bretagne, y a travaillé également ; et donc c'est à partir de l'ensemble de ces productions qu'a été élaboré un document, que vous verrez volontairement très court. L'objectif n'était pas de faire un nouveau schéma directeur, c'est donc un document synthétique. Je pense qu'il y a une prise de conscience réelle, et les événements climatiques qu'on voit régulièrement aujourd'hui l'illustrent malheureusement, quand il y a malheureusement des décès comme ça a été le cas en Haute-Loire, et donc il y a une vraie prise de conscience. Après, il y a vraiment la façon dont on va s'adapter et là, en revanche, on voit bien la difficulté à faire comprendre à certains moments qu'il faut retravailler les territoires de façon à avoir des territoires beaucoup plus résilients. Cela a été fort bien dit tout à l'heure par un vice-Président. Il y a donc un véritable enjeu à ce que chacun ensuite au quotidien, dans ses responsabilités, puisse intégrer cette dimension changement climatique.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien. Je vous remercie de ces précisions.

M. le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Je souhaitais simplement indiquer que dans la note qui vous a été transmise, toujours à titre d'éclairage sur un certain nombre de points, il est bien rappelé que l'Etablissement s'est effectivement concentré sur les mesures qui touchent directement à ses champs d'intervention prioritaires. Ce n'est pas par hasard que l'essentiel du travail s'est concentré sur l'adaptation au changement climatique en lien avec la gestion des ouvrages de Naussac et Villerest ou avec la déclinaison territoriale, comme le soulignait le Directeur de l'Agence, pour le porter à connaissance « en proximité » au niveau des territoires des SAGE, où chacun s'approprie avec ses spécificités ce genre de problème, ou encore en anticipation du traitement de cette question, cette fois avec des incertitudes qui restent fortes, notamment par rapport à la gestion des systèmes d'endiguement.

INTERVENTION DE M. FRECHET

S'il n'y a pas d'autre demande de parole, on va passer au vote.

Par rapport à ce plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

11. Participation au projet « Demain, Eaux et Climat » dans le cadre du programme européen LIFE

Ce projet a pour objectif de faciliter la prise en compte des évolutions climatiques et de leur impact sur les ressources en eau donc on est toujours dans la même thématique.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Oui, merci. Il s'agit d'une demande d'habilitation du Président, de vous-même, à répondre favorablement à la proposition de l'Office International de l'Eau (OIEAU) de participer en tant que partenaire à un projet intitulé « Demain, Eaux et Climat » dans le cadre du programme européen LIFE.

L'objectif est bien de faciliter la prise en compte des évolutions climatiques et de leurs impacts sur les ressources en eau, par les organisations locales de gestion de l'eau en France (Commissions Locales de l'Eau des SAGE, Comités de Rivière, EPTB notamment), en leur facilitant l'appropriation d'une démarche structurée, pour mettre en œuvre à long terme une politique d'adaptation sans regret. On est donc dans la poursuite de choses qui ont déjà été faites cette année, par exemple avec la restitution des connaissances disponibles sur les impacts du changement climatique au sein des CLE des SAGE portés par l'Etablissement Public Loire.

Il comprend non seulement l'organisation d'« ateliers du climat » selon un approche participative de prospective territoriale dans plusieurs territoires, mais aussi l'animation d'échanges approfondis entre chercheurs et acteurs sur sites, la collecte des données nécessaires pour modéliser et anticiper la situation, la création d'indicateurs de suivi des mesures mises en œuvre, et enfin la pérennisation de la prise en compte des changements climatiques dans les processus de prise de décision des gestionnaires.

La participation de l'Etablissement à ce projet s'inscrit dans la suite de son implication depuis une dizaine d'année pour l'adaptation du bassin fluvial aux impacts du changement climatique et vise à compléter et approfondir les dernières actions qu'il a menées.

Il s'agit d'un projet d'une durée de 3 ans.

Voilà.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Et aussi en partenariat avec l'OIEAU qui est un partenaire très intéressant que l'on connaît tous.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Je peux peut-être ajouter que l'implication financière de la participation au projet, avec un taux de subvention européenne de l'ordre de 60%, concernerait essentiellement de la valorisation de temps agent ainsi que la participation à des frais de déplacement et d'organisation de réunions. Elle pourra être présentée aux instances de l'Etablissement au vu du détail des actions proposées puisqu'il faut déjà que le projet aussi soit approuvé.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui c'était en effet une remarque importante, dire qu'il n'y a pas de coûts liés à cette participation importante aussi par rapport à l'Etablissement et qui est dans le droit fil de notre ADN, de tout ce qu'on peut apporter et sur des domaines que l'on connaît très très bien.

INTERVENTION DE M. EUDE

Petite spécificité par rapport à cette présentation : dans la note, nous avons rajouté des éléments d'information sur un certain nombre de textes, notamment d'origine communautaire, qui intéressent nos champs d'intervention. C'est simplement, pour permettre à ceux qui n'en disposeraient pas déjà, d'avoir dans des versions synthétiques un certain nombre de restitutions sur des documents d'orientation. Et il y en a un sur lequel je souhaiterais attirer plus particulièrement votre attention parce qu'en plus il n'est pas dans la note puisqu'il n'a été publié au journal officiel de l'Union Européenne que le 30 juin, mais c'est quand même un avis du Comité européen des Régions sur ce qu'il appelle « un système efficace de gestion de l'eau, une approche pour des solutions innovantes ». C'est donc le dernier avis du CER sur cette question de l'évolution de la gestion de

l'eau. Et pour ne garder que quelques extraits de ce rapport mais qui rejoignent beaucoup de préoccupations qui ont été exprimées aujourd'hui, ils mettent en place notamment, par rapport à ce schéma d'incertitudes, tout ce qu'ils appellent « une mécanique d'approche adaptative » pour répondre en quelque sorte en fonction des territoires et en fonction des spécificités de chacun des territoires, qu'ils déclinent méthodologiquement pour expliquer en gros comment basculer d'un système qui est plutôt générique vers un système qui par contre parfois pourra devenir très très spécifique.

L'autre élément, c'est qu' « *ils encouragent, je cite, les Etats et les collectivités à inclure les notions d'infrastructures vertes et de mesures de rétention naturelle des eaux dans leur politique de gestion en complément ou en remplacement de mesures structurelles grises traditionnelles* ». Cela fait largement écho à ce qui a pu être dit au cours de la réunion. Ils insistent également sur ce qu'évoquait M. BARLE, c'est-à-dire la nécessité de développer d'emblée les capacités de résilience en concentrant une grosse part de l'effort. Et enfin, ils demandent à la Commission Européenne d' « *intensifier, je cite, l'échange ascendant d'informations entre les collectivités locales et régionales chargées de l'exécution de la politique de l'eau* ». Venant d'une autorité européenne, demander que ça remonte, c'est quand même un petit signal par rapport à leur souhait de ne pas rester « hors sol » en quelque sorte sur ce qui peut être déployé.

Voilà quelques éléments qui montrent que globalement toutes les orientations que l'on retrouve dans les rapports aujourd'hui sont en ligne avec des préconisations stratégiques pour les années à venir.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci de ce complément d'information.

Oui, Nathalie.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

J'avais quelques questions pour bien comprendre. Du coup, il y a des territoires ciblés, chez nous, pour participer au projet ? Parce que je vois qu'on nomme quelques SAGE, qu'on cible les SAGE.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Le projet est en cours de montage et il est pour l'instant ciblé à une échelle nationale avec des territoires qui seraient dans différentes parties de la France métropolitaine. Sur le bassin de la Loire, on a ciblé qu'il pouvait y avoir 3 SAGE qui seraient territoires d'expérimentation de cette méthode d'animation territoriale qui a déjà été pratiquée et mise en œuvre dans le cadre du projet HYCCARE Bourgogne – donc un territoire en Bourgogne – et à partir de la capitalisation sur ce qui a été fait en Bourgogne, une amélioration de cette méthodologie, un enrichissement, pour que ce soit appliqué sur 3 territoires de SAGE du bassin de la Loire.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Qui seraient ?

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Ils ne sont pas définis pour l'instant.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Et alors comment ils candidatent ?

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Les candidatures sont ouvertes avec en même temps une chose qui a été faite - on ne part pas de rien - puisqu'il y a eu au mois de mars-avril la restitution des connaissances disponibles sur les impacts du changement climatique sur les territoires des 10 SAGE portés par l'Etablissement. On a déjà eu une première sensibilisation et information qui a été faite du premier retour des CLE qui ont montré déjà plus d'appétit ou plus de désir que d'autres de continuer à travailler sur le sujet et donc là pour l'instant rien n'est arrêté sur les candidatures.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Je mets Loire amont sur les rails, alors.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est important de respecter les équilibres géographiques.

Par rapport à cette participation au projet, y a-t-il des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie.

12. Valorisation énergétique du site de Naussac - Etude du potentiel géothermique

On continue avec Mamy, sur une étude du potentiel géothermique de Naussac, avec une école d'ingénieurs.

INTERVENTION DE M. TOMBOZAFY

Merci M. le Président.

Comme vous le savez, le remplissage du barrage de Naussac est assez particulier. Une partie est faite par les apports naturels du Donozau et une partie est faite par la dérivation du Chapeauroux, et une grande partie vient du pompage dans la l'Allier, raison pour laquelle a été construite l'usine (dans les années 97). Ce pompage-là représente un coût non négligeable pour l'Etablissement et c'est la raison pour laquelle dès 2012 l'Etablissement s'est rapproché de l'ESIGELEC de Rouen, école d'ingénieurs spécialisée dans tout ce qui est énergies renouvelables.

On a commencé à élaborer un premier groupe de projets en 2013-2014 sur la faisabilité d'une microcentrale dans le canal de dérivation du Chapeauroux. Ce premier projet nous a menés à lancer une prestation de maîtrise d'œuvre qui a débuté en 2017, afin de réaliser les études complémentaires et constituer les pièces administratives nécessaires à la réalisation des travaux. En parallèle, une réflexion avait été menée sur les possibilités de valorisations énergétiques du site de Naussac sur les aspects éolien et photovoltaïque. Sur ces 2 volets, les conclusions étaient beaucoup plus réservées en termes de rentabilité et donc en 2017, l'Etablissement envisage de poursuivre ce partenariat avec l'ESIGELEC, via une étude du potentiel géothermique du site.

Comme on le voit sur la carte, le barrage de Naussac est situé quand même dans un secteur où il y a quand même un potentiel à exploiter donc le but du projet est donc vraiment de faire une étude technique et financière.

Cette note a pour but de proposer de sujet d'étude à l'ESIGELEC et d'autoriser le Président à signer la convention correspondante.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Il y a un coût à cette convention ?

INTERVENTION DE M. TOMBOZAFY

En 2012, il y avait un coût de l'ordre de 1.500 €. Cette année, le système a changé et donc c'est gratuit pour les entreprises.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est très bien. Cela fait une bonne étude de cas en réel.

Justement, par rapport à Naussac ou Villerest, on a beaucoup de demandes pour que les élus puissent visiter ces établissements. Il faudrait qu'on trouve une occasion. On avait testé un jour de faire un Bureau à Naussac mais on avait été obligé d'annuler faute de combattants. Il faudrait qu'on trouve le moyen. Alors on peut faire une visite simple mais c'est vrai que si on veut la coupler à un Bureau - Comité, ça sera peut-être plus compliqué. Pour autant, je pense que cela peut être intéressant. J'ai visité Naussac et je pense que c'est intéressant aussi, quand on parle des sommes que l'on peut mettre - on l'a vu tout à l'heure, sur les embâcles, sur les choses comme ça -, c'est vrai que c'est intéressant de voir ce que ça représente.

Tous ceux qui visitent entre autres Villerest sont assez impressionnés. On rentre dans le cœur du barrage, on descend tout en bas. La semaine dernière, c'étaient nos collègues de Saône-et-Loire qui étaient en visite. Ils ont passé une bonne matinée et ils ont vraiment apprécié.

On vous proposera ça d'ici la fin de l'année.

13. Renouvellement de l'adhésion à la charte Natura 2000 « Gorges de la Loire aval »

On continue avec Mamy concernant le renouvellement de l'adhésion à la charte Natura 2000 « Gorges de la Loire aval ».

INTERVENTION DE M. TOMBOZAFY

L'arrêté ministériel du 25 avril 2006 inscrit dans le réseau Natura 2000 le site Z34 désigné par « Gorges de la Loire Aval ». Celui-ci concerne 14 communes et représente environ 4600 ha répartis autour de la retenue du barrage de Villerest. Le classement en « zone Natura 2000 » s'est traduit par la mise en place de restrictions et consignes en terme d'urbanisme, d'activités agricoles ou industrielles, d'événements sportifs ou culturels, et de gestion du patrimoine naturel.

L'Etablissement est propriétaire dans ce secteur-là d'environ 500 ha de terrains situés autour de la retenue du barrage de Villerest et compris dans le périmètre de cette zone Natura 2000. A ce titre, par délibération de mars 2012, il a adhéré à la charte Natura 2000 « Gorges de la Loire aval ». Or cette adhésion expire fin août de cette année. Son renouvellement confirmerait l'engagement de l'Etablissement en faveur de la valorisation du patrimoine naturel dans une logique de développement durable et de gestion de son patrimoine foncier respectueuse de l'environnement.

Il est proposé d'autoriser le Président à renouveler l'adhésion à la charte « Gorges de la Loire aval ».

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est donc un renouvellement. Rien d'innovant, on continue.

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

14. Subventions « Patrimoine »

On poursuit avec Renaud COLIN pour une attribution de financement à l'association Cumulus (rien à voir avec les nuages !) concernant le festival « Format Raisins ».

INTERVENTION DE M. COLIN

Merci Monsieur le Président.

Oui, une demande de subvention de l'association Cumulus qui organise la 5^{ème} édition d'un festival dédié à la musique et à la danse mais qui a la particularité également de mettre l'accent sur la découverte du territoire du Val-de-Loire puisqu'il se déroule dans 19 villes et villages sur chacune des deux rives de la Loire dans les départements du Cher et de la Nièvre, 48 rendez-vous à partir d'aujourd'hui jusqu'au 23 juillet.

L'Etablissement est sollicité à hauteur de 7.000 €. Il a participé précédemment (2015 et 2016) au financement de ce festival à hauteur de 3.000 €.

Il est proposé au Comité Syndical de retenir et de proposer une subvention de 3.000 €.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Par rapport à cette aide de 3.000 €, pas de vote contre, pas d'abstention ? Je vous remercie.

15. Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2017

INTERVENTION DE MME GONZALEZ

Merci M. le Président.

Ce projet de décision modificative a pour principal objectif d'inscrire des ajustements de crédits, sans faire d'appel à contributions ni à redevance complémentaire. La présentation des postes de dépenses s'articule en conformité avec les principaux domaines d'intervention de l'Etablissement.

Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

Il s'agit pour ces domaines d'activités de reprendre l'enveloppe de dépenses imprévues et d'affecter des crédits pour la fourniture d'un modèle hydraulique unique dimensionnel de la Loire amont et pour la rénovation de la vanne de garde de fond sur l'ouvrage de Villerest.

Il est par ailleurs inscrit les crédits pour permettre une opération complémentaire d'enlèvement des flottants accumulés dans la retenue de Villerest par redéploiement de crédits.

Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du Patrimoine)

Il s'agit d'inscrire des crédits pour l'expérimentation liée à la reconstruction d'un pavage de lit de la Loire en Rhône-Alpes, d'un coût estimé à 90.000 € dont 30.000 € financés par redéploiement et le reste par subventions attendues.

Aménagement et gestion des eaux

Sur l'action continuité et restauration des milieux aquatiques, il s'agit de financement pour un scénario complémentaire de l'étude géomorphologique sur le Cher et également pour l'étude de restauration de la continuité de la Mayenne.

Dans les deux cas, il s'agit de subventions attendues en compensation.

Fonctionnement administratif de l'Etablissement

Il s'agit uniquement de redéployer 5.000 € pour le remplacement d'un appareil photo et l'augmentation de la mémoire des serveurs de l'Etablissement.

Patrimoine foncier de l'Etablissement

Il s'agit du redéploiement de 8.000 € permettant le reversement des dégrèvements de taxes foncières (inondations) perçues sur les parcelles du Veudre faisant l'objet de baux ruraux, reversement fait aux fermiers.

Ainsi, la décision modificative a pour effet sur le budget principal d'augmenter les dépenses et recettes à hauteur de 111.400 € et sur le budget annexe d'augmenter en dépenses et en recettes liées aux écritures d'ordre le budget à hauteur de 97.143 €.

Il est ainsi proposé au Comité Syndical d'approuver les délibérations correspondantes.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Une DM assez technique pour se caler un petit peu en fonction de l'exercice 2017 et de l'avancement des travaux ou des études.

Pas de question complémentaire ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

16. Gestion du personnel

Il s'agit de la transformation du contrat d'un ingénieur qui avec nous déjà depuis 6 ans, qui travaille sur les TRI, entre autres sur l'élaboration des SLGRI, bien sûr des PAPI, quelqu'un qui a donné déjà toute satisfaction. Il est en catégorie A. On vous propose de transformer son contrat en contrat à durée indéterminée.

Y a-t-il des questions ?

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

17. Point d'information sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et sur le projet SOCLE

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Pas de point en tant que tel, puisque la réunion se tient cet après-midi. Simplement donc l'indication que se tient à l'invitation du Préfet coordonnateur de bassin cet après-midi la 3^{ème} réunion de la mission d'appui technique de bassin qui aura notamment examiné ces deux problématiques : mise en œuvre de la compétence GEMAPI et avancement dans la réalisation d'une stratégie d'organisation des compétences sur l'eau.

Sachant que les documents seront examinés cet après-midi, c'est la raison pour laquelle vous ne disposez d'aucun de ces dossiers. Ils vous seront bien entendu transmis dès lors qu'ils auront fait l'objet de l'examen prévu et des modalités de diffusion convenues.

INTERVENTION DE M. FERREIRA

Ce qu'on peut simplement dire, c'est que la consultation des collectivités sur le projet SOCLE s'engage cette semaine. Les lettres sont actuellement à la signature du Préfet coordonnateur de bassin et en fait, on a toute la période de l'été jusqu'à fin septembre je crois, de mémoire, pour que remontent les avis des collectivités sur ce projet.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est important en effet. On se rend compte que sur les territoires la stratégie est déjà bien réfléchie, bien avancée. On attend en effet de voir ce qu'on va nous proposer, en espérant que cela corresponde à ce que les territoires ont déjà prévu, sinon il y aura des retours. Je ne sais pas comment cela a été travaillé au niveau global mais nous, sur notre territoire, on a travaillé beaucoup avec la DDT, avec le préfet, que j'ai rencontré deux fois pour expliquer comment on allait s'organiser, pas seulement sur GEMAPI mais sur l'ensemble de cycle de l'eau. Aujourd'hui, on travaille plus sur le cycle de l'eau global, il n'y a plus de petit ou de grand cycle, pour moi il y a le cycle de l'eau. Sur notre territoire au moins, c'est comme ça qu'on travaille. On est allé voir le préfet pour lui expliquer comment on voulait s'organiser. On espère se retrouver dans ce qui va être proposé, sinon on fera bien sûr remonter nos doléances et l'organisation qu'on veut adopter sur notre territoire. Je pense que ça sera le cas de toutes les personnes qui sont autour de cette table. Attendons de voir.

INTERVENTION DE M. EUDE

Si vous le permettez, M. le Président, je voudrais indiquer simplement que dans ce domaine, on a effectivement à faire face à un nombre important de demandes, de réunions, de commandes, ce qui fait que parfois on peut les uns ou les autres, soit parce qu'on organise, soit parce qu'on répond à des consultations, « trouser la toile ». Et j'imagine que c'est ce qui a dû se passer dernièrement, parce que nous avons pris connaissance hier du PV d'une réunion, qui s'est tenue dans un Département, PV dans lequel les diapositives indiquent qu'il y a des difficultés parce qu'il n'y a pas d'EPTB dans ce Département (situé à une cinquantaine de kilomètres d'ici). Cela fait partie de ces cas où il devrait être possible de très vite rectifier le tir. Car voir dans une diapositive « *prise en charge opérationnelle de la compétence, délégation à une structure dédiée, avantage périmètre pertinent, difficultés, pas d'EPTB sur le Département* », alors même que le territoire est couvert par l'EP Loire, c'est surprenant.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Même si on sait que certains ont des velléités de créer des structures, où il y en a et qui ont fait leur preuves depuis plusieurs décennies, je pense qu'on va faire en sorte de s'appuyer sur elles. On le rappellera cet après-midi si besoin est.

18. Questions diverses

On a épuisé l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a des questions diverses ?

Il n'y en a pas, je vous remercie.